

## Immigration professionnelle : comment sécuriser le recrutement de talents étrangers ?

### Public concerné :

- Chef d'entreprise, DRH et RRH, juristes en entreprise
- Responsables et collaborateurs des services de mobilité internationale, responsables et assistants RH/paie impliqués dans la gestion de carrière des salariés internationaux

### Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

- La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap sous réserve des possibilités. Nous contacter

### Objectifs pédagogiques :

En participant à cette formation, dédiée aux formalités d'immigration et d'accueil des salariés étrangers, vous disposerez des clés de compréhension vous permettant de sécuriser vos pratiques de recrutement et d'accueil de salariés et d'étudiants étrangers.

Vous connaîtrez les différents dispositifs, leurs objectifs et leurs modalités d'utilisation : autorisation de travail, visas, cartes de séjour dont carte "passeport talent», carte pluriannuelle ICT....

Cette formation vous permet de maîtriser les dernières procédures en matière d'immigration, afin de sécuriser vos dossiers d'accueil de salariés ou d'étudiants étrangers et de faciliter vos relations avec les organisations administratives.

- Comprendre et intégrer le corpus législatif et réglementaire en matière d'immigration professionnelle.
- Mettre en application les nouveautés pratiques pour l'introduction d'un salarié étranger sur le territoire français.
- Connaître les obligations de l'employeur et celles du salarié étranger.
- Distinguer les différentes procédures d'immigration et déterminer le statut approprié selon le contexte et l'activité de l'entreprise.
- Anticiper les démarches avant le recrutement d'un étranger et sécuriser le changement de statut.

### Prérequis : Aucun

*Ce programme est à jour des dernières évolutions législatives et réglementaires applicables lors de l'embauche d'un étranger, notamment les changements en matière de dématérialisation des autorisations de travail et des demandes de titres de séjour (décret 2021-360 du 31 mars 2021, décret 2021-313 du 24 mars 2021) et l'actualisation de la liste des métiers dits en tension.*

## Partie 1 : Introduction au droit des étrangers

- Les sources du droit des étrangers en matière d'immigration professionnelle
- Les questions incontournables à se poser avant l'embauche
- Présentation des différents types de visas et de titres de séjour, règles d'utilisation et de lecture
- L'actualité législative et réglementaire de l'année 2021
- L'impact du Brexit

## Partie 2 : L'accès au travail des ressortissants étrangers

- Missions de moins de trois mois non soumises à autorisation de travail
- Missions de plus de trois mois en France : les cas de dispense d'autorisation de travail
  - Focus sur le Passeport Talent
  - Zoom sur les salariés détachés ICT
  - Zoom sur la situation des stagiaires
- Missions de plus de trois mois en France : les statuts soumis à une demande préalable d'autorisation de travail
  - les conditions préalables
  - la dématérialisation, la liste des documents
  - la nouvelle liste des métiers sous tension
  - les accords bilatéraux
  - la procédure d'introduction sur le territoire français une fois l'autorisation de travail accordée, les obligations du salarié et les points de vigilance
- Le dispositif « jeune professionnel »

## Partie 3 : Le changement de statut d'étudiant vers le statut de salarié

- liste des questions à se poser afin d'identifier la procédure à mettre en place
- procédure de changement de statut : dématérialisation des autorisations de travail et des demandes de titre de séjour passeport talent – salarié qualifié
- situation des Algériens : dispositif des accords franco-algériens

- Quelles sont les conditions de renouvellement ?
- Quand le renouvellement doit-il intervenir ?
- La procédure et la liste des documents, points de vigilance

## Partie 5 : Les obligations pesant sur les employeurs

- Sanctions pénales et administratives en cas de travail dissimulé ou d'embauche d'un salarié étranger sans autorisation de travail
- L'obligation de vigilance pesant sur l'employeur
- La rupture du contrat de travail du salarié étranger sans titre de séjour et sans autorisation de travail
- Taxe employeur : quand la payer ? quel montant ?

## Modalités pédagogiques :

Alternance de partage de contenu, questions/réponses, et cas pratiques

## Formateur :

Avocate expérimentée, anglophone, spécialisée en droit social international.



En charge de Majorelle Mobilité (<https://majorelle-mobility.com/>) au sein du cabinet Majorelle Avocats, Clarisse Delaitre assiste les clients sur toutes les questions relatives aux relations de travail, tant en conseil qu'en contentieux.

Elle est spécialisée dans le conseil sur tous les aspects du droit du travail français, avec l'ambition de faciliter la compréhension d'une législation en constante évolution pour les entreprises locales et internationales.

Clarisse assiste les entreprises françaises et internationales dans toutes leurs problématiques liées à l'embauche de salariés étrangers, à l'envoi d'équipes à l'étranger, et au recours à des sous-traitants étrangers en France.

Clarisse conseille également les entreprises étrangères dans le déploiement de leurs activités en France.

## Support pédagogique :

- Partage de contenu sur Powerpoint

- Un schéma méthodologique et récapitulatif global sur l'accueil des étrangers en France

### Modalités de suivi et d'évaluation

- Questionnaire adressé aux participants 15 jours avant la formation pour connaître leurs attentes
- Méthodes pédagogiques : apports théoriques et pratiques (cas concrets, exemples d'application)
- Quizz en fin de formation
- Évaluation début et fin de formation
- Feuille d'émargement
- Attestation de présence

### Modalités et délais d'accès :

- Nous nous engageons à vous répondre sous 48h pour toute demande d'information adressée par mail
- Nous envisagerons ensuite ensemble la date la plus appropriée en fonction de vos besoins et de vos enjeux.
- L'inscription à une formation se fait par mail, en retournant le devis signé et la convention de formation qui vous auront été adressés
- Sauf cas particulier, la mise en place de la formation pourra se faire dans les 2 mois suivant votre demande.

Dates	Déroulement	Tarif	Durée	Contact
Prendre contact avec nous	En présentiel, intra ou inter entreprise dans le respect des conditions sanitaires	Inter : 500€ HT / participant Intra : forfait de 2.000€ HT à partir de 5 inscrits par société	4 heures (9h -13h ou 14h – 18h selon les dates)	<a href="mailto:hello@majorelle-rh.com">hello@majorelle-rh.com</a>

Programme mis à jour le 18/01/2022